

BRECEY - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2009

Étaient présents : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} LEVILLAIN, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} DOLÉ à partir de 21 h 30, M. STARÉCKI, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Tarifs de la cantine

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs de la cantine municipale à compter du 1^{er} septembre 2009 :

- repas enfant : 3,10 €
- repas adulte : 4,30 €

Tarifs du centre de loisirs

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs du centre de loisirs pour l'été 2009 :

- Camp multisports : 95 €
- Sorties avec supplément (journée à la mer, bowling, parc de loisirs de Bellefontaine) : 6 €
- Sortie avec supplément (karting) : 10 €

M. Bazin précise qu'il a étudié les tarifs journaliers de 12 centres de loisirs du Sud Manche et que le tarif appliqué à Brécey (7,50 €) est inférieur au tarif moyen constaté (8,80 €). Le Conseil Municipal maintient le tarif actuel bien que la moyenne des autres centres de loisirs soit plus élevée.

Budget communal : décision modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante au budget communal :

Section investissement

Dépenses				DM1	Recettes			DM1
399	Mise aux normes cantine	2313	Travaux et maîtrise d'œuvre	10 500 €	1641	Emprunt	10 500 €	
0701	Aménagement mairie	2313	Pose de fenêtres	6 000 €	1641	Emprunt	6 000 €	
0903	E-administration	205	Logiciels comptabilité	2 000 €	1641	Emprunt	2 000 €	
0907	Résidence seniors	2313	Travaux et maîtrise d'œuvre	5 000 €	1641	Emprunt	5 000 €	
0908	Terrains communaux	2315	Travaux	16 500 €	1641	Emprunt	16 500 €	
				40 000 €				40 000 €

Lotissement Bellavidès : budget primitif 2009

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2009 du lotissement Bellavidès :

DEPENSES		BP 2009
6015	Terrains à aménager	5 000 €
6045	Etudes et maîtrise d'œuvre	4 600 €
605	Travaux	3 400 €
6522	Reversement budget communal	30 000 €
TOTAL DEPENSES		43 000 €

RECETTES		BP 2009
7015	Vente de terrains aménagés	43 000 €
TOTAL RECETTES		43 000 €

Bâtiment Lechevallier

La commune a fait l'acquisition d'un bâtiment sis rue Leberriays appartenant à M. et M^{me} Lechevallier. Avant de remettre les clés de ce bâtiment, M. et M^{me} Lechevallier ont donné leur stock de vêtements au secours populaire.

Lotissement privé La Bigottière

L'aménageur privé du lotissement La Bigottière a sollicité la commune pour que celle-ci récupère la voirie et les espaces communs du lotissement. Une commission d'élus s'est déplacée sur place pour vérifier la conformité des travaux au regard du cahier des charges prévu dans l'autorisation de lotir. Cette commission souhaite que les espaces verts soient terminés avant la rétrocession.

Acquisition du terrain Brière

Une négociation avait été engagée suite à la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2009 pour l'acquisition d'un terrain appartenant aux conjoints Brière. Cette négociation ayant abouti, le Conseil approuve le principe d'acquiescer au prix de 6 € du m² la parcelle ZK 7 d'une contenance de 11 140 m².

La séance est levée à 23 h 15.